

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 585-2024

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **585-2024** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 2 décembre 2024 à 19 h 30.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement modifie le règlement n° 528-2018 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement n° **585-2024** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 4^e jour de décembre 2024.



Maxime Dauplaise,
directeur général et greffier-trésorier